

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté

Autorisant des candidats à se présenter à un concours de recrutement d'un enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur agricole.

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret n° 92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 92-172 du 21 février 1992 relatif à la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment son article 18 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Les candidats suivants sont autorisés à se présenter au concours pour le recrutement d'un maître de conférences qui se tiendra les 5 et 6 juin 2024, référence d'emploi A2ACO00105, discipline « Physique de l'environnement et climatologie », à l'Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage :

- Mme Nelly MOULIN ;
- Mme Camille VAUTIER.

Article 2

Le directeur général de l'Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **02 MAI 2024**

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de l'enseignement supérieur,



Jérôme COPPALLE